



PRÉVENTION COLLECTIVE DU PUBLIC INTÉRIMAIRE EN PARTENARIAT AVEC LE FASTT

Stéphanie BUISINE

Chargée de projets et de partenariats –
PRÉSOA – Saint-Quentin

Sandrine CHAMPENOIS

Déléguée territoriale – FASTT Hauts de
France Normandie

Valérie DEMARQUAY

Infirmière de Santé au travail, PRESOA
– Saint-Quentin

Bao GIANG

Médecin du Travail, PRESOA – Saint-
Quentin

Carine SOYEZ

Infirmière de Santé au travail, PRESOA
– Saint-Quentin

Amandine TONNERRE

Infirmière de Santé au travail, PRESOA
– Saint-Quentin

Sylvie VANDENAMEELE

Médecin du Travail, PRESOA – Saint-
Quentin

Introduction / Objectifs :

Les salariés intérimaires sont un public prioritaire pour nos SPST avec une sinistralité importante. Nos services sont incités à mettre en place des actions de prévention collective pour ce public depuis la loi de 2021, dans le PST4 et dernièrement cela a été renforcé par l'arrêté du 26 mars 2024.

Depuis 2022, Présosa met en place des actions en partenariat étroit avec le FASTT en vue de :

- ▶ Mieux prévenir les risques professionnels et développer la santé au travail des salariés intérimaires.
- ▶ Renforcer la coopération entre les entreprises utilisatrices (EU), les agences d'emploi (ETT), le FASTT et Présosa.

Méthodologie :

Un groupe de travail pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, préventeurs, secrétaires médicales) et la déléguée territoriale du FASTT définissent des actions adaptées au territoire (type de sensibilisation, choix des entreprises, thème de prévention...) qui sont ajustées aux besoins des agences d'emploi et/ou en EU.

Des sessions d'information et de sensibilisation sont déployées auprès :

- ▶ Des agences d'emplois pour mieux se connaître, développer des actions de prévention communes, apporter de l'information sur des nouveautés, nos missions...
- ▶ Des salariés intérimaires : pour les sensibiliser à la prévention des risques professionnels et sur la santé au travail, Présosa et le FASTT proposent des « parcours de prévention et de santé ». Les thématiques sont définies en collaboration avec les EU et/ou les agences d'emploi en fonction des besoins locaux sur des risques professionnels et de prévention santé détectés. 2 formats de « parcours » ont été déployés :
 - En centre Présosa, sur une journée dédiée à l'intérim : à l'issue de la visite médicale, les salariés intérimaires sont orientés vers les ateliers de sensibilisation
 - En entreprise utilisatrice : pendant leur mission, les salariés intérimaires sont invités à suivre les ateliers de prévention.

Résultats obtenus :

- ▶ Convention signée avec le FASTT en 2022.
- ▶ Réalisation de 6 rencontres territoriales avec 26 agences d'emploi.
- ▶ Réalisation de 17½ journées d'information des salariés intérimaires, plus de 200 intérimaires sensibilisés, dans 6 EU et d'autres interventions sont prévues en 2024.
- ▶ Conventonnement DREETS en cours de réflexion.

Discussion des résultats / Conclusion :

Les EU et les ETT engagées sont également satisfaites de ces actions et souhaitent poursuivre sur d'autres thèmes en 2024. L'évaluation de l'action auprès des salariés intérimaires montre une prise de conscience sur la nécessité de prendre soin de leur santé. Par ailleurs, une agence souhaite que l'on participe avec le FASTT à leur journée interne sécurité auprès des intérimaires.

La dynamique s'installe et il reste à poursuivre le développement de ce travail en proximité avec les ETT et les EU sur l'ensemble de nos territoires.

Cette expérimentation a fait échos auprès d'autres SPSTI qui ont la volonté de déployer ces parcours.



Pour contacter l'auteur de cette communication : stephanie.buisine@presoa.org